

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

5227/84 (Presse 33)

910th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 27 and 28 February 1984

President: Mr Michel ROCARD,
Minister for Agriculture
of the French Republic

Die Regierungen der Mitgliedstaaten und die Kommission der Europäischen Gemeinschaften waren wie folgt vertreten:

Belgien

Herr Paul de KEERSMAEKER
Staatssekretär für Europäische
Angelegenheiten und Landwirtschaft

Deutschland

Herr Ignaz KIECHLE
Bundesminister für Ernährung,
Landwirtschaft und Forsten

Herr Hans-Jürgen ROHR
Staatssekretär,
Bundesministerium für Ernährung,
Landwirtschaft und Forsten

Frankreich

Herr Michel ROCARD
Minister für Landwirtschaft

Herr René SOUCHON
Staatssekretär,
Ministerium für Landwirtschaft

Italien

Herr Filippo Maria PANDOLFI
Minister für Landwirtschaft

Niederlande

Herr G. BRAKS
Minister für Landwirtschaft
und Fischerei

Dänemark

Herr Niels Anker KOFOED
Minister für Landwirtschaft

Griechenland

Herr Constantinos SIMITIS
Minister für Landwirtschaft

Irland

Herr Austin DEASY
Minister für Landwirtschaft

Luxemburg

Herr Ernest MÜHLEN
Minister für Landwirtschaft,
Weinbau sowie für Wasser-
und Forstwirtschaft

Vereinigtes Königreich

Herr Michael JOPLING
Minister für Landwirtschaft,
Fischerei und Ernährung

Herr John MacGREGOR
Staatssekretär,
Ministerium für Landwirtschaft,
Fischerei und Ernährung

Kommission

Herr Poul DALSGER
Kommissionsmitglied

FIXING OF PRICES FOR CERTAIN AGRICULTURAL PRODUCTS AND RELATED MEASURES
INCLUDING PROPOSALS ON THE REFORM OF THE COMMON AGRICULTURAL POLICY

The Council held a detailed examination of all the proposals and communications it had received on the fixing of prices and related measures for the 1984/1985 marketing year, and proposals for the reform of the common agricultural policy. It had at its disposal reports on this subject drawn up by the Special Committee on Agriculture, the Permanent Representatives Committee and the High Level Working Party. The Council concentrated on the main outstanding problems, particularly the dismantling of monetary compensatory amounts (on which constructive suggestions were put forward), the milk sector and the financial implications of the price proposals.

The Council then had an exchange of views on the numerous questions raised by the product by product proposals, chiefly milk products, cereals, beef and veal and sheepmeat, wine and fresh and processed fruit and vegetables.

At the close of its very thoroughgoing discussions, the Council found that progress had been made, giving it a better grasp of the various problems. It agreed to resume its discussions on the whole issue at its next two meetings on 5 and 6 and 12 and 13 March with the intention of ascertaining all the factors likely to bring about a convergence of views and lead to a general compromise on the various basic questions which remain, while keeping within the set timetable.

SHEEPMEAT

- TRADE IN "SEASONED" SHEEP CARCASES

Working on a report from the Special Committee on Agriculture, the Council held a short exchange of views on the Commission proposal which advocates including certain preparations of superficially "seasoned" sheepmeat in tariff heading 16.02 of the CCT, in order to enable the "clawback" to be charged on the said preparations when they leave the region concerned.

Following discussions which showed that most delegations were favourably inclined towards this proposal, the Council agreed to decide on the matter as soon as it received the Opinion of the European Parliament.

- COMMISSION REPORT TO THE COUNCIL ON THE FUNCTIONING OF THE COMMON ORGANIZATION OF THE MARKET IN SHEEPMEAT AND GOATMEAT (EXTERNAL ASPECT)

Following a brief exchange of views on the renegotiation of the voluntary restraint agreements with non-member countries, the Council requested the Commission to submit a recommendation for a decision authorizing the Commission to negotiate and a draft decision on the conclusion of an agreement in the form of an exchange of letters, in time to allow the Council to take a decision before 1 April 1984.

STRUCTURAL POLICY

The Council agreed by a qualified majority to:

- extend Council Directives 72/159, 72/160, 72/161 and 75/268 until 30 June 1984 and also special interest rate subsidy measures for all the Member States on the basis of a new Commission proposal and pending a decision on the revision of the structural policy.

At the same time the Council agreed to suspend aids for investment in the milk sector as from 1 March 1984 until an agreement was reached on controlling milk production.

The development plans, including those involving milk investments submitted to the Member States between 1 January 1984 and 29 February 1984, would be financed retroactively by the EAGGF.

Moreover, the "farm improvement plans" authorized by some Member States between 1 January 1984 and 29 February 1984 would be granted the same eligibility and retroactive financing conditions as the development plans.

The farm improvement plans authorized by some Member States after 1 March 1984 could be retroactively financed by the EAGGF provided their characteristics and criteria for acceptance conformed with (or were identical to) those to be adopted for the "material improvement plans" in the forthcoming socio-structural Regulation. Until there was an agreement on the control of milk production, they should not include milk investments.

- amend the Community lists of less-favoured farming areas for the Netherlands, Italy and the United Kingdom;
- extend the common measure on the acceleration of agricultural development in certain regions of Greece.

NEW ZEALAND BUTTER

The Council agreed to extend the Regulation authorizing the United Kingdom to import New Zealand butter under special conditions until 31 March 1984.

The quantity of butter that the United Kingdom was authorized to import during the first quarter of 1984 was therefore fixed at 20 750 tonnes.

OTHER STATEMENTS

In answer to a question put by the French delegation, the Commission stated that it was currently preparing a proposal to implement the amended Regulation on fruit and vegetables pursuant to the reform of the *acquis communautaire*.

The Council heard a question from the Danish delegation concerning problems with frontier crossings in the southern part of the Community involving the transport of agricultural products and took note of the indications given by the Italian delegation regarding an anticipated return to normal.

Following a statement by the Italian delegation on the possibility of supplying lemons that had been the subject of intervention to NGOs for Poland, the Council noted that the Commission would examine the matter sympathetically.

OTHER DECISIONS

Trade questions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Council Regulation imposing for 1984 quantitative restrictions on imports into France of certain categories of wood (quota of 1 750 000 m³).

Moreover, Representatives of the Governments of the Member States of the European Coal and Steel Community, meeting within the Council, adopted in the official languages of the Communities the Decision opening tariff preferences in Greece for products covered by that Community and originating in Austria, Finland, Norway, Sweden and Switzerland.

Fisheries

The Council adopted in the official languages of the Communities Regulations:

- allocating catch quotas between Member States for vessels fishing in Swedish waters
- laying down for 1984 certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels flying the flag of Sweden.

Social policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Council Resolution on a second programme of action of the European Communities on safety and health at work.

Appointment

On the basis of a proposal from the French Government, the Council appointed Mr Philippe DIDIER-COURBIN, Head of the Bureau de l'exercice des Professions Para-médicales in the Directorate General for Health, State Secretariat for Health, as alternate member of the Advisory Committee on Nursing Training to replace Mr François PETIT for the remainder of the latter's term of office, which runs until 7 October 1985.

Bruxelles, le 24 fevrier 1984
Note BIO(84)86 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE DES 27 ET 28 FEVRIER (M. Vesey)

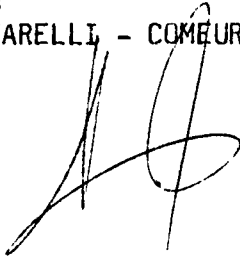
Le Conseil agricole reprendra l'examen des propositions de prix pour 1984/85 ainsi que des propositions pour l'adaptation de la PAC considerees comme deux volets d'une negociation globale.

Il n'est pas question a ce stade pour la Commission de modifier ses propositions qui restent la base des discussions. Ceci n'exclut pas que la Commission soit amenee ulterieurement, au moment qu'elle jugera opportun, de clarifier, completer ou modifier ses propositions en vue d'arriver a un accord (voir declaration d'hier du Porte-Parole concernant la preparation du Conseil Europeen).

Le Conseil est egalement appele a prendre des decisions en ce qui concerne la prorogation des directives structurelles et questions connexes, ainsi que la poursuite des importations de beurre en provenance de la Nouvelle-Zelande.

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR////



Bruxelles, le 28 fevrier 1984
Note BIO(84)86 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

Le Conseil a decide d'organiser ses travaux autour de trois themes :

1. Niveau general des prix et demantelement des MCM
2. Maitrise de la production laitiere
3. Autres produits.

PRIX ET MCM :

Plusieurs delegations (RFA, PB, DK) ont preconise un gel des prix, eventuellement pour plus d'un an avec meme une reduction des prix de certains produits excedentaires (RU). En revanche, aucune delegation n'a formellement demande une augmentation generale du niveau des prix.

En ce qui concerne le demantelement des MCM, la Republique Federale a defendu sa propre solution.

DIS - Cette formule prevoit que l'ECU serait desormais calcule par reference a l'evolution de la monnaie la plus appreciee, de facon a eviter la creation de nouveaux MCM positifs. Les MCM existants seraient elimines en partie par la conversion de x points de MCM positifs en MCM negatifs, en partie par la reevaluation des taux verts selon la methode traditionnelle, c'est-a-dire le Gentlemen's Agreement de 1979 - FIN DIS.

Plusieurs delegations (FR, IT, IRL, GR, LUX), tout en acceptant l'approche preconisee par la Commission, seraient pretes a rechercher une solution sur la base de la formule allemande, qui souleve de fortes reserves dans d'autres delegations (RU, BEL, DK) ainsi que dans la Commission.

De son cote, M. Dalsager a rappele la position constante de la Commission, selon laquelle la politique des prix tres restrictive preconisee par celle-ci ne constitue pas une approche purement budgetaire, mais une question de bon sens : il n'est plus possible d'augmenter les prix des produits pour lesquels il n'existe pas de debouches pour une production accrue. D'autre part, on ne peut pas justifier le maintien permanent des prix garantis plus eleves dans les Etats membres a MCM positifs.

En ce qui concerne le demantelement des MCM, la Commission prefere la formule traditionnelle telle qu'elle l'a proposee. Si le Conseil devait se prononcer en faveur de la formule allemande, il faudrait alors prevoir un calendrier precis pour le demantelement aussi bien des MCM positifs existants que des MCM negatifs qui seraient crees a la place des MCM positifs.

M. Dalsager a rappele que la conversion des MCM positifs en MCM negatifs, n'apporterait pas de solution miracle : sur le plan economique et budgetaire, une telle solution equivaldrait a une augmentation des prix communs en Ecus avec une reduction correspondante des MCM positifs, a cette difference pres, que les MCM positifs seraient effectivement demanteles. Il va sans dire que si le Conseil se prononcait pour une telle solution, il devrait alors faire face aux consequences financieres, c'est-a-dire de moindres economies par rapport aux propositions de la Commission. (Un groupe de travail a ete charge d'approfondir les implications budgetaires des differentes formules).

En conclusion, M. Dalsager a repondu a plusieurs ministres qui s'etaient interroges sur la possibilite de trouver un accord dans les limites budgetaires, que l'on ne peut pas demander a la Commission des solutions alternatives sans indiquer ou il faudrait trouver des ressources supplementaires. Par ailleurs, il a indique que pour rester dans les limites budgetaires actuelles (16,5 milliards d'Ecus), la Commission prendra toutes les mesures necessaires dans le cadre de ses pouvoirs de gestion, pour faire des economies de gestion.

SECTEUR LAITIER :

La discussion a confirme que la quasi-totalite des delegations acceptent la necessite d'introduire un systeme de quotas (dit quantite de reference) meme si certaines delegations l'acceptent avec resignation (RU, PB) et d'autres demandent un regime derogatoire, soit en raison de l'importance du secteur laitier et de l'absence d'alternative de production (IRL, LUX), soit en raison du caractere deficitaire de la production nationale (IT, GR). A noter toutefois, que plusieurs delegations conditionnent (RFA, FR, RU, PB, DK) leur acceptation du regime des quotas a l'absence d'exemption nationale.

Il est clair que la fixation et la repartition des quantites de reference releve d'un choix politique. Plusieurs delegations suivent la Commission en insistant sur la necessite de ne pas dépasser le niveau des livraisons aux laiteries en 1981 + 1% (97,2 mio tonnes), meme si l'effet des differentes demandes d'exception pourrait etre d'entraîner un depassement de cette quantite. Par ailleurs, les delegations sont divisees sur la base de reference pour les quotas nationaux, soit 1981 + x%, soit 1983 - y%.

Il convient de noter qu'une majorite des delegations seraient pretes a accepter un relevement de la taxe de co-responsabilite pour financer l'ecoulement des quantites supplementaires, au cas ou le niveau de 1981 + 1% ne pourrait pas etre accepte. En revanche, plusieurs delegations ont marque leur opposition ferme au prelevement special sur la production leur opposition ferme au prelevement special sur la production intensive proposee par la Commission (RU, IT, PB, DK, LUX).

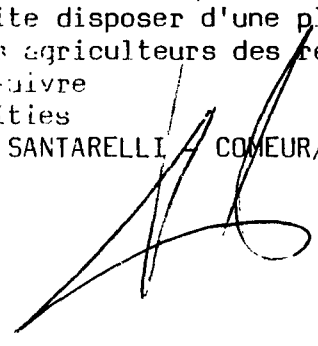
Enfin, il parait difficile d'arriver a un accord sur les aspects quantitatifs du regime des quotas, sans avoir defini le systeme de gestion. La Commission preconise un systeme de quotas individuels par exploitation, seul moyen d'eviter des discriminations et d'assurer une maitrise effective de la production. La Commission envisage des criteres pour la fixation des quotas concernant les cas speciaux, ainsi que des elements de souplesse, p.ex. pour faciliter les restructurations.

Certaines delegations continuent toutefois a preconiser l'allocation des quotas aux laiteries, tandis qu'une delegation souhaite disposer d'une plus grande liberte pour aider les petits agriculteurs des regions montagneuses (FR).

A suivre

Amities

M. SANTARELLI / COMEUR/////



Note Bio

Bruxelles, le 28 fevrier 1984

ATTENTION: CORRIGENDUM URGENT.

BIO(84)86 (suite 1) CORRIGENDUM

CONSEIL AGRICOLE

....

PRIX ET MCM

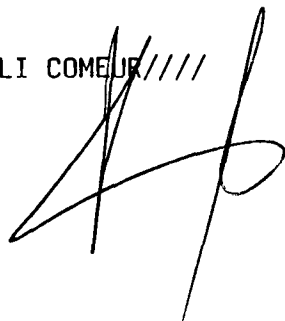
Dans la partie DIS je vous prie de remplacer le premier membre de phrase commençant par CETTE FORMULE ... et se terminant par LA PLUS APPRECIEE, qui est inexact par le texte suivant:

DIS Cette formule prévoit que les MCM seraient désormais calculés par référence à la monnaie la plus appréciée... (reste inchangé) FIN DIS.

Il s'agit donc des MCM qui seraient calculés par référence à la monnaie la plus appréciée et non pas l'ECU.

Amitiés

M. SANTARELLI COMEJE////

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.

Bruxelles, le 28 fevrier 1984
Note BIO(84)86 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

AUTRES PRODUITS QUE LE LAIT :

Le Conseil a eu un tour de table sur trois secteurs :

1. Cereales :

Large consensus sur les propositions de la Commission, plusieurs delegations ayant souligne la necessite de reduire le niveau d'intervention pour le ble panifiable de qualite minimale. Des reserves ont ete exprimees par les delegations les plus directement affectees concernant le renforcement des criteres de qualite pour l'orge, l'introduction d'un seuil de garantie et de l'intervention selective pour le ble dur, et la suppression de l'indemnite de fin de campagne pour le mais. D'autre part, certaines delegations ont regrette que le Conseil Affaires Etrangeres n'ait pas donne un mandat de negociation a la Commission en vue de stabiliser les importations de produits de substitution. De son cote, la Commission a rappele que ses propositions constituent un tout equilibre, et qu'il sera difficile de modifier l'un ou l'autre element isolement. A cet egard, M. Dalsager a souligne notamment l'importance fondamentale de la stabilisation des importations de produits de substitution, sans quoi le paquet cereales serait completement desequilibre.

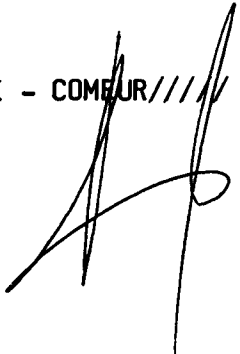
2. Viande bovine :

Plusieurs delegations (RFA, RU, PB, DK) ont souligne la situation critique dans ce secteur, caracterisee par le niveau alarmant des stocks et l'augmentation des depenses qui pourraient dépasser celles pour soutenir le marche des cereales, et demandent donc une politique encore plus restrictive en matiere de prix et d'intervention. D'autres delegations (FR, IT, IRL, GR) ont souligne la necessite d'une politique de soutien plus active pour faire face a la degradation de la situation du marche dans ce secteur. En ce qui concerne les differentes primes speciales qui restent la pierre d'achoppement principale, les pays beneficiaires continuent a en justifier le maintien, alors que les autres delegations appuient les propositions de la Commission de revenir a la prime de la vache allaitante comme prime unique. La Commission s'en tient a ses propositions en matiere de prix et de primes, mais la Commission pourrait envisager un calendrier pour l'application de la grille de classement des carcasses (prix d'achat uniformes) pour resoudre certains problemes particuliers.

A suivre

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR////



Bruxelles, le 29 fevrier 1984
Note BIO(84)86 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

3. Vin :

La discussion a revele un large consensus sur le gel des prix, seule la delegation britannique reclamant une politique plus restrictive en vue de retablir l'equilibre du marche. Pour le reste, il subsiste des divergences sur le regime des distillations et de stockage, sur la suppression de la chaptalisation et des aides aux mouts et l'augmentation du titre alcoometrique naturel, et sur les accises.

M. Dalsager, pour la Commission, a fait valoir qu'un accord ne pourrait se faire que sur la base des propositions de la Commission.

4. Fruits et legumes:

Les delegations beneficiaries du regime d'aide a la transformation ont repete leurs critiques a l'egard des propositions de la Commission, qui pour d'autres delegations ne vont pas assez loin.

POLITIQUE DES STRUCTURES

Le Conseil s'est mis d'accord sur un compromis au sujet de l'extension des trois directives socio-structurelles qui ont expire fin 1983 :

- extension des directives 72/159, 160 et 161 sans modifications pour 6 mois, etant entendu que cette extension serait retroactive au 1er janvier 1984 de sorte que les aides octroyees par les Etats membres depuis cette date, seraient eligibles au financement communautaire;
- suspension temporaire des aides a l'investissement dans le secteur laitier, tant nationales que communautaires, a partir du 1er mars 1984 et jusqu'a l'adoption d'un accord sur la maitrise de la production laitiere; cette suspension ne s'appliquera pas retroactivement au plans de developpement introduits aupres des Etats membres du 1er janvier au 29 fevrier 1984;
- autorisation pour la Republique Federale et eventuellement pour d'autres Etats membres de beneficier d'un financement communautaire pour des aides octroyees pour des plans d'amelioration des exploitations depuis le 1er janvier, a condition que les criteres soient conformes a ceux qui seront retenus dans le futur reglement socio-structurel; d'autre part, il est entendu que la RFA serait dispensee d'appliquer la directive 160;
- maintien des bonifications d'interets prevues en faveur de certains pays.

L'extension des directives n'aura pas d'implications financieres pour le budget 1984, le financement communautaire des aides nationales couvertes par ces directives etant retroactif. Les depenses au titre des trois directives sont estimees a 110 millions d'Ecus pour le budget 1985, mais la suppression des aides dans le secteur laitier devrait entrainer une economie de l'ordre de 40%.

Le Conseil a également approuvé l'extension de la liste des zones agricoles défavorisées en Italie, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

Enfin, le Conseil a pu marquer son accord sur un compromis au sujet de l'extension de l'action commune déjà prévue par le règlement 1975/82 en faveur du développement agricole dans certaines régions de la Grèce à toutes les régions de ce pays. La proposition de la Commission a cet effet, qui fait partie de la réponse de la Communauté au Memorandum grec, a pu être acceptée moyennant les conditions suivantes :

- durée limitée à 1 an;
- enveloppe financière de 44 mio Ecus, étant entendu qu'aucune avance ne sera accordée en 1984;
- priorité aux régions les plus défavorisées;
- pas d'extension de l'action au secteur de l'élevage;

Le Conseil s'engage à statuer sur la prorogation éventuelle de cette action au-delà d'un an en fonction des décisions à prendre concernant la politique future des structures et des PIM (la référence aux PIM dans le texte disparaît pour ne pas préjuger les négociations en cours à leur sujet).

A noter que ces trois décisions ont été acquises à la majorité qualifiée : l'Irlande a voté contre la première, la France contre la deuxième et la République Fédérale et le Danemark contre la troisième.

Viande ovine :

1. Accord de principe, avec réserve britannique, en faveur de la proposition de la Commission tendant à mettre fin aux exportations de viande ovine assaisonnée en provenance du Royaume-Uni vers les autres États membres en exemption du drawback : la décision formelle sera prise lorsque le Parlement aura rendu son avis;
2. Accord de principe sur la conclusion d'un accord avec la Nouvelle-Zélande prévoyant l'extension jusqu'en 1990 de l'engagement de ce pays à limiter ses exportations vers la France et l'Irlande (zones sensibles); cet accord étant subordonné à la poursuite des importations de beurre néo-zélandais dans la Communauté. Aux termes de l'échange de lettres que la Nouvelle-Zélande, qui devrait être formalisé avant la fin du mois de mars, date d'expiration des dispositions actuelles relatives aux zones sensibles, les exportations de viande ovine vers la France seraient limitées à 3.500 tonnes par an avec accroissement annuel de 10%. D'autre part, il n'y aurait pratiquement pas d'exportations vers l'Irlande.

Beurre néo-zélandais :

Les délégations française et irlandaise s'étant opposées à l'adoption de la proposition de la Commission en vue du maintien des importations de beurre néo-zélandais dans la Communauté jusqu'en 1988 (voir P-90), le Conseil s'est borné à proroger le régime transitoire actuel, qui expire au 29 février, pour un mois (20.750 tonnes pour le premier trimestre). L'Irlande a établi un lien avec sa demande de bénéficier d'un statut d'exception à l'égard du régime des quotas, lien que la Commission regrette.

FIN

Amitiés

M. SANTARELLI - COMEUR

